



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creation

Question écrite n° 47526

Texte de la question

M. Joel Sarlot attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de suppression de la prime ACCRE. En effet, si cette mesure devait être entérinée, le Gouvernement apparaîtrait comme décourageant l'esprit d'entreprendre car le coût du RMI en 1996 était de 25 milliards alors que l'aide aux chômeurs créateurs d'entreprises n'était que de 900 millions de francs. Aussi, souhaiterait-il que cette mesure soit maintenue, sinon qu'il lui indique les raisons à ce choix.

Données clés

Auteur : [M. Sarlot Joël](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47526

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 355